Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Attestation enfant et assignation

---
Par boulanger

bonjour,

je me permets de vous solliciter pour plusieurs questions, tout d'abord voici la situation actuelle:

1/ situation actuelle

- je suis père de deux garcons de 7 et 9 ans, en mars 2021 j'ai obtenu la résidence principal de mes fils et leur maman un droit de visite du vendredi après l'école au lundi matin retour à l'école. Cette résidence principal et ce mode de garde était déjà effectif depuis janvier 2019 comme indiqué dans le jugement
- milieu 2022 la maman à décider de déménager chez son nouveau conjoint à 50km de lieu de résidence principal des enfants sans m'en avertir et a cause de cela les enfants devait se lever à 5h du matin pour aller à l'école le lundi matin lorsqu'ils étaient chez leur maman
- début 2023 l'école à demander à la maman si elle pouvait déposer plutôt déposer les enfants le dimanche soir à mon domicile car il souffrait d'un grand état de fatigue le lundi en classe
- ce jour la maman m'a assigné à comparaitre car je vais déménager à 17 km de ma résidence actuelle pour offrir une maison à mes fils, elle souhaite récupérer la résidence principal et les scolarisés proche de son domicile

2/ Assignation

- dans son assignation, elle a fait rédigé à mes deux fils de 7 et 9 ans une attestation disant qu'ils souhaitaient vivre chez leur maman. En a-t-elle le droit? je trouve cela aberrant de demander à des enfants de choisir entre leur maman ou leur papa

- dans les pièces jointes à l'assignation, elle reste taisante sur les revenus de son mari, puis-je demander à ce qu'il soit dévoilé? pour ma part je fournirais tout en transparence

- Pensez vous que la maman est des chance de récupéré la résidence principal ? sachant que je m'occupe de mes fils avec leur belle maman depuis début 2019 et que leur résultat scolaire sont top.

je vous remercie vraiment et sincèrement de toutes vos réponses qui m'aideront

M. Boulanger

---
Par Isadore

Bonjour,

- dans son assignation, elle a fait rédigé à mes deux fils de 7 et 9 ans une attestation disant qu'ils souhaitaient vivre chez leur maman. En a-t-elle le droit? je trouve cela aberrant de demander à des enfants de choisir entre leur maman ou leur papa
Il ne s'agit pas de leur demander de choisir entre leurs parents, mais de choisir avec lequel ils vivront habituellement. Plus l'enfant se rapproche de la majorité, plus son avis a de poids.

Au vu du jeune âge de vos enfants, ils sont facilement influençables. Le plus âgé pourrait peut-être être entendu, mais une attestation présentée par un des parents ne servira à rien. Le JAF sait à quoi s'en tenir sur les lettres que les parents font écrire à des enfants de sept ans.

- dans les pièces jointes à l'assignation, elle reste taisante sur les revenus de son mari, puis-je demander à ce qu'il soit dévoilé? pour ma part je fournirais tout en transparence

Vous pouvez demander, et si elle refuse de les fournir, procéder à une estimation de ces revenus et présenter vos demandes en conséquence.

Pensez vous que la maman est des chance de récupéré la résidence principal ? sachant que je m'occupe de mes fils avec leur belle maman depuis début 2019 et que leur résultat scolaire sont top.
Des chances oui puisqu'elle ne semble avoir aucun point rédhibitoire dans son dossier. Pour le reste, on ignore vos arguments respectifs.

Il est fortement conseillé de consulter votre avocat afin de préparer le dossier.